

Bulletin d'informations syndicales de l'académie de GRENOBLE

N°43

novembre 2020

SOMMAIRE

P 1 : Édito

P 2 : Ras le bol
au lycée Bouvet de
Romans/Isère

P 2 : Un assassinat
qui pose questions

P 3 : La fiche RSST,
outil incontournable.

P 3 : Stage :
AGIR en C.A.

P 4 : Rendez-vous de
carrière : Une situation
particulière

P 4 : Dates du
mouvement
interacadémique

P 4 : CONGRÈS
ACADÉMIQUE DU
SNUEP-FSU

Syndicat National Unitaire de
l'Enseignement Professionnel

Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE
Tél/Fax : 04 76 09 49 52.
<http://grenoble.snuep.fr/>

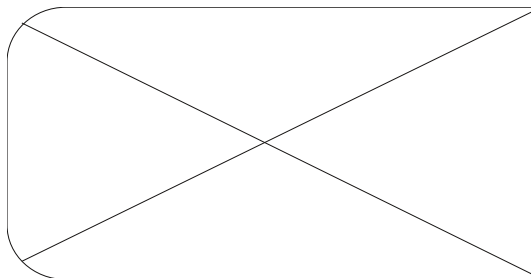


ÉDITO LE MÉPRIS : JUSQU'OU ?

Sous l'impulsion de la FSU, les organisations syndicales avaient obtenu du ministre de l'éducation nationale qu'un hommage digne soit rendu à notre collègue Samuel Paty assassiné pour avoir exercé son métier. En effet, c'est l'ensemble de la profession qui devait rendre l'hommage nécessaire en cette rentrée du lundi 2 novembre comme l'avait rappelé la rectrice lors d'une visioconférence le vendredi précédent. Les enseignant-es et les chef-fes d'établissement ont appris la volte-face du ministre dans un simple mail sans plus d'explication et ces derniers ont réagi pour un grand nombre en lui désobéissant pour la première fois en maintenant l'organisation prévue. Le SNUEP-FSU a pris ses responsabilités et a déposé un préavis de grève pour aider les collègues dans les établissements où l'hommage prévu n'était plus à l'ordre du jour. A l'heure où la lutte contre l'obscurantisme est une priorité, l'abaissement des heures disciplinaires liée à la transformation de la voie professionnelle est inacceptable, c'est dans ce sens que le SNUEP-FSU demande toujours la suppression indispensable de cette réforme.

Suite à la première vague de la crise sanitaire les organisations syndicales, avec en tête la FSU, avaient exigé et obtenu un protocole sanitaire dans le milieu scolaire qui avait évolué régulièrement. Avec l'aggravation de l'épidémie, devenue incontrôlable, car non anticipée par le gouvernement, privilégiant l'économie aux dépens de l'humain, la FSU et les autres organisations syndicales ont fait pression pour une évolution du protocole dans le milieu scolaire. C'est ainsi qu'à la rentrée des vacances d'automne, un protocole dit « renforcé » est envoyé dans les établissements. L'effacement des personnels est total, puisque la seule obligation était d'augmenter la distanciation physique au réfectoire, le reste étant soumis au « si possible ».

Avec une situation sanitaire qui se dégrade encore dans les hôpitaux, ce protocole même allégé était tout simplement inapplicable en plus d'être inacceptable. Dans l'ensemble des collèges et lycées, les élèves se retrouvent dans des classes bondées, des couloirs sur-occupés et des réfectoires souvent trop exigus pour



appliquer les gestes barrières. S'ajoute à cela, le manque d'agents dans les établissements qui ne permet pas la désinfection attendue.

C'est pourquoi le SNUEP-FSU a mis une fois de plus la pression suite à une multiplication des grèves au sein des établissements et par la mobilisation du 10 novembre afin d'infléchir la position du ministre. Ce ministre, qui ne connaît que les rapports de force, a enfin accédé aux demandes les plus élémentaires que sont les dédoublements et la diminution de la jauge permettant la protection des personnels, des élèves et de leurs familles. Nous attendons cependant un cadrage national autant pour le protocole que pour les PFMP qui deviennent une préoccupation majeure. A ce sujet, le SNUEP-FSU exige la plus grande clarté et refusera tout dispositif local contraire à la réglementation.

Le grenelle de l'éducation commence ce mois de novembre avec des revendications salariales bien légitimes. Là encore, les annonces sur les 400 millions d'euros ne sont pas à la hauteur des enjeux et des promesses faites qui étaient à l'époque du milliard d'euros.

Le SNUEP-FSU ne peut accepter ce mépris permanent de la part de notre ministre. C'est dans cet état d'esprit qu'il prendra toute sa place dans les groupes de travail du grenelle pour faire valoir les droits des PLP et refusera toute contrepartie et dégradation de nos conditions de travail en échange d'augmentations de salaire.

Le SNUEP-FSU Grenoble sera présent à vos côtés pour vous accompagner, vous guider si besoin dans ces moments difficiles.

N'hésitez pas à nous contacter !

UN ASSASSINAT QUI POSE QUESTIONS

Le 16 octobre dernier, notre collègue **Samuel Paty** était décapité, devant son collège de Conflans-Sainte-Honorine. Cet acte terroriste, perpétré par un islamiste fanatisé, a touché au cœur toute la nation. Car c'est aussi l'école de la république qu'on attaquait symboliquement, comme lieu de transmission du savoir et de l'émancipation des enfants du peuple.

L'effroyable logique de l'assassinat du professeur d'histoire-géographie est désormais connue. Après un cours conforme aux programmes d'EMC sur la liberté et la laïcité ayant eu pour objet l'étude et l'analyse de caricatures, une cabale s'est mise en place, orchestrée par des réseaux islamistes locaux. Le terroriste s'est ensuite appuyé sur eux pour commettre son exécution sommaire.



Comment concevoir le désarroi des collègues qui ont, comme Samuel Paty, pour mission de transmettre les principes de la République après ce drame ? Rappeler, comme le font les Rectorats, les procédures afférentes à la demande de protection fonctionnelle des fonctionnaires, est certes nécessaire, mais aucunement suffisant. D'une part parce cela souligne bien la permanence d'un danger, de l'autre parce que l'autorité nécessaire des professeurs ne saurait se passer du soutien sans faille de la hiérarchie, et ce à tous les niveaux.

Le « **pas de vague** » est encore trop enkysté dans la culture institutionnelle, malheureusement.

Un statut plus protecteur du fonctionnaire devrait ainsi être introduit dans le code de l'éducation. Enfin, le principe de laïcité devrait être réaffirmé et faire l'objet d'une formation sérieuse à destination de tous les personnels.

D.Pernet

RAS LE BOL AU LYCÉE BOUVET DE ROMANS SUR ISÈRE



Lundi 2 novembre à 8 h00, **80 % des enseignants du lycée Auguste Bouvet** ont décidé de se mettre en grève afin de marquer leur indignation face à cet hommage bâclé.

Comment pourrions-nous reprendre les cours comme si rien ne s'était passé ? Nous avons besoin d'échanger sur la façon dont nous devons aborder ce sujet dramatique et sensible avec nos élèves (autrement qu'avec une lettre datée de 1888) car il nous paraissait primordial de ne pas accepter la politique de l'autruche et primordial de rappeler les bases laïques et républicaines sur lesquelles est fondée notre société. C'est ainsi que l'équipe enseignante a décidé d'organiser l'hommage à Samuel Paty jeudi 5 novembre de la façon suivante : une minute de silence à 11h45 précédée d'ateliers autour de la liberté d'expression. De plus, le corps enseignant souffre du manque de considération de sa hiérarchie qui lui présente un programme un jour pour en changer juste après....

Cette attitude renforce le sentiment de mépris que nous ressentons au quotidien.

La section SNUEP-FSU du LP Bouvet

Comment prévenir les risques au sein des LP en prenant en compte les conditions sanitaires et le protocole renforcé ?

La fiche RSST outil incontournable

L'État est garant de la santé physique et mentale, de la sécurité et des conditions de travail de ses agents (Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique).

L'outil principal est le Registre Santé Sécurité au Travail (RSST) : Ce registre obligatoire permet de signaler des situations présentant des risques pour les personnels et les usagers. Ces signalements sont individuels, signés et doivent donner lieu à une réponse du chef d'établissement. Il présente l'intérêt de laisser une trace écrite de toutes les problématiques et des réponses qui y sont données. Le parcours de ces fiches RSST prévoit leur transmission au service de prévention départemental et au secrétaire du CHSCT.

Des fiches RSST sont téléchargeables sur le site du Rectorat et peuvent être envoyés par mail.



Site : ac-grenoble.fr, onglet « santé sécurité au travail », rubrique « Registre SST »

Autre outil à votre disposition : la saisine du CHSCT. La saisine permet de signaler tous problèmes relatifs à l'Hygiène, la Sécurité et aux Conditions de Travail. Les représentants du personnel agissent alors au mieux pour obtenir des réponses de l'administration. Ne pas hésiter à les contacter (Contacts ci-contre)

Les outils existent, il faut maintenant s'en emparer et

les utiliser dans les établissements pour prévenir les risques sanitaires (liés au protocole renforcé décliné dans les établissements et pas toujours applicable) mais aussi professionnels et améliorer nos conditions de travail !

Niveau académique – CHSCTA:

Secrétariat : Mme Meynet, élue représentant du personnel 06 21 68 15 93 chscta-sec@ac-grenoble.fr

Département de l'Ardèche – CHSCTD

Secrétariat : Mme Brunon, élue représentante du personnel 06 21 68 15 49 chsctd-sec-07@ac-grenoble.fr

Département de la Drôme – CHSCTD

Secrétariat : M. Sébille, élue représentante du personnel 06 21 68 15 39 chsctd-sec-26@ac-grenoble.fr

Département de l'Isère – CHSCTD

Secrétariat : Mme Amodio, élue représentante du personnel 06 21 68 15 37 chsctd-sec-38@ac-grenoble.fr



Département de la Savoie – CHSCTD

Secrétaire : Mr Bastrentaz, élu représentant du personnel 06 21 68 15 92 chsctd-sec-73@ac-grenoble.fr

Département de la Haute-Savoie – CHSCTD

Secrétariat : Mme Catherine Walthert Selosse, élu représentant du personnel 06 21 68 15 20 chsctd-sec-74@ac-grenoble.fr



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



Notre métier, leur avenir

Annonce stage Agir en Conseil d'Administration

La section SNUEP-FSU de GRENOBLE, vous propose de participer au stage.

AGIR EN CONSEIL D'ADMINISTRATION et pour la DOTATION GLOBALE
Le jeudi 14 Janvier 2021 de 9h à 16h au LP Hôtelier Lesdiguières.



- Présentation des enjeux et des principaux droits syndicaux des personnels ; des stratégies d'actions possibles dans un établissement.
- Information sur les textes réglementaires et échange d'expériences contribueront à ancrer ce stage dans la réalité de nos établissements.
- Le Conseil d'Administration, à quoi ça sert ? comment intervenir ? stratégies et DG.

Les modalités d'inscription vous seront envoyées prochainement. La demande sera à déposer avant le 14 Décembre 2020.

RENDEZ VOUS DE CARRIÈRE : UNE SITUATION PARTICULIÈRE

La crise sanitaire a bouleversé les rendez-vous de carrière et a retardé d'autant leurs communications. Nous nous trouvons actuellement jusqu'en décembre avec deux situations, les derniers rendez vous de carrière de l'année 2019-2020 et le début de ceux de 2020-2021.

Pour ceux de l'année 2019-2020 :

- Le compte rendu du rendez-vous de carrière se fera pour tous dans le mois de janvier.

Vous aurez 15 jours pour effectuer vos remarques sur les items et appréciations des proviseurs et inspecteurs.

- Vous aurez ensuite l'appréciation finale de la rectrice
- Vous aurez 1 mois pour effectuer ensuite un recours gracieux sur cet avis final.
- Si vous n'avez aucune réponse vous aurez 1 mois pour saisir la CAPA compétente et mandater le SNUEP-FSU qui vous représentera.

Pour ceux de l'année 2020-2021 :

Le compte rendu devrait être envoyé fin juin-début juillet 2021 (ou décalé en fonction de la crise sanitaire).

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE

- 17 novembre 2020 à 12 h : Ouverture du serveur
- 8 décembre 2020 à 12 h : Fermeture du serveur
- 9 décembre 2020 : retour dans les établissements et envoi des pièces justificatives (il faut rayer et notifier en rouge les erreurs sur le document)
- 15 janvier 2021 : Retour barème du rectorat S'il y a une erreur, contactez le SNUEP-FSU : nous avons 15 jours pour faire modifier le barème.
- 30 janvier 2021 : retour barème définitif
- 3 mars 2021 : Résultat mutation interacadémique

CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNUEP-FSU le 21 et 22 Janvier 2020.



Le congrès académique du SNUEP-FSU se tiendra les 21 et 22 Janvier 2020 à la bourse du travail de Grenoble.

C'est un évènement important pour la vie démocratique de notre organisation sur l'académie.

Tous les adhérent-es à jour de cotisation sont invité-es à cette instance. (aussi on compte sur votre présence)

Durant le congrès :

Nous présenterons

- Le rapport d'activité
- Le bilan trésorerie

Puis nous serons appelé-es à

- Élire les secrétaires académiques.
- Élire le bureau académique.
- Désigner les représentant-es pour le congrès national.

Enfin nous étudierons et amenderons

- Les 4 thèmes du congrès en commissions.

Nous enverrons une convocation et un ordre du jour début janvier pour la tenue de cette instance.

Le congrès se déroulera en présentiel si les conditions sanitaires sont réunies ou en visioconférence dans le cas contraire.